



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2018-030

PUBLIÉ LE 26 MARS 2018

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2018-03-26-001 - Arrêté PREF SCPPAT BCAAT 2018 052 confiant la suppléance du poste de M. le préfet de l'Yonne jeudi 29 mars 2018 de 8 h à 20 h (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2018-03-26-001

Arrêté PREF SCPPAT BCAAT 2018 052 confiant la
suppléance du poste de M. le préfet de l'Yonne jeudi 29
mars 2018 de 8 h à 20 h



PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION
ADMINISTRATIVE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE N° PREF/SCPPAT/BCAAT/2018/052
confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne
jeudi 29 mars 2018 de 8 h 00 à 20 h 00

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 1^{er} août 2017 nommant Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne le jeudi 29 mars 2018 de 8 h 00 à 20 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Julia CAPEL-DUNN, Directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, le jeudi 29 mars 2018 de 8 h à 20 h.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Julia CAPEL-DUNN, Directrice de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Mme Julia CAPEL-DUNN, Directrice de cabinet, désignée pour la suppléance est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le

26 MARS 2018

Le Préfet,



Patrice LATRON